



SECTION SENEGALAISE DE TRANSPARENCY INTERNATIONAL



Déclaration du Forum Civil relative à la transparence dans la gestion des affaires publiques

Réuni ce week-end à Saly, le Conseil d'Administration du Forum Civil exprime sa vive préoccupation quant à l'exercice de la transparence dans la gestion des affaires publiques.

Le Conseil d'Administration estime que l'opinion publique reste dans l'attente d'éclairages sur plusieurs dossiers à incidence financière et socio-économique, notamment :

- 1-le dossier ASER-AEE POWER EPC portant sur un marché d'électrification rurale avec une avance de démarrage évaluée à environ 37 milliards de francs CFA ;
- 2 -le dossier des 30 milliards de francs CFA de « Kosmos Energy-État du Sénégal » évoqué lors de la Déclaration de politique générale du Premier Ministre ;
- 3- la question des indemnisations annoncées au profit des victimes des violences politiques de 2021 à 2024 par la Ministre sortante de la Famille et des Solidarités ;
- 4- les conditions d'acquisition de véhicules destinés aux députés de l'Assemblée nationale ;
- 5- la question des fonds « Diam » de la Casamance qui auraient été utilisés dans le cadre de l'acquisition de véhicules par/pour la Primature ;
- 6- le processus ayant conduit l'ONRAC à céder des véhicules saisis à une autorité publique ;
- 7-les 8 milliards de francs CFA annoncés en octobre 2024 pour apporter une réponse d'urgence aux populations victimes des crues du fleuve Sénégal, notamment à Bakel, Matam et dans des localités environnantes ;
8. l'encadrement des fonds spéciaux.

Pour toutes ces raisons :

Le Forum Civil, Section sénégalaise de Transparency International, appelle l'Etat du Sénégal à apporter toute la lumière sur les dossiers évoqués, à travers :

1. la publication du Contrat qui liait l'état du Sénégal à Kosmos Energy relatif au gisement gazier Yaakar Teranga et les termes de l'accord de retrait signés entre l'Etat du Sénégal et Kosmos ;
2. la publication des revenus pétroliers issus du gisement pétrolier de Sangomar, durant le deuxième semestre de 2024, non retraçables ni dans le budget de l'Etat, ni dans les rapports semestriels d'exécution budgétaires (troisième et quatrième semestre), ni dans le rapport ITIE 2024 en conformité avec la loi 2022-09 du 19 avril 2022 portant sur la répartition et l'encadrement des recettes issues du secteur des hydrocarbures et l'article 55 du Code pétrolier portant sur le respect des principes et exigences de l'ITIE ;

3- faire de la reddition des comptes un levier majeur de gouvernance ;

4-mettre en place un système de facilitation de l'accès à l'information concernant les procédures, instruments et mécanismes d'allocation des ressources publiques ;

5- tenir des assises ou concertations nationales inclusives sur l'exploitation et la gouvernance des ressources naturelles au Sénégal.

Le Conseil d'Administration exhorte l'État à respecter et faire respecter le calendrier électoral et organiser les élections à date échue.

En fin, le Forum Civil condamne fermement les menaces de mort proférées contre certains membres de la société civile, journalistes et autres leaders d'opinion.

Fait à Saly le 20 Septembre 2026

